



ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER

LA SAGNE Grand concert de la fanfare l'Espérance

Sous la direction de Dariusz Mroczkowski, l'Espérance donne son concert de fin d'année demain à 20h au temple de La Sagne, en compagnie de l'Union chorale, de l'école primaire et de l'accordéoniste Marc-Antoine Strahm. L'entrée est libre, la collecte recommandée. /ré

Miss Suisse sera aujourd'hui à La Chaux-de-Fonds

Amanda Ammann n'était pas présente hier à Métropole-centre. Mais elle le sera aujourd'hui, de 10h à 11h, où elle rencontrera ses fans et effectuera une séance d'autographes. /comm

CANDIDATURE

«Y a-t-il matière à inscrire les villes du Haut sur la liste de l'Unesco?»

Est-il raisonnable de penser que La Chaux-de-Fonds et Le Locle ont leur place sur la prestigieuse liste de l'Unesco? Jean-Daniel Jeanneret l'a martelé avant-hier. Ce ne sont pas leurs qualités esthétiques qui font leur intérêt mais bien leur valeur de témoignage historique.

Sylvie Balmer

«Pas beau mais significatif.» En quatre mots, Jean-Daniel Jeanneret a résumé l'essentiel, mercredi soir, lors de la conférence «Angkor, Acropole, Bruges... Le Locle et La Chaux-de-Fonds? - Candidature au patrimoine mondial, enjeux et perspectives».

Délicieusement impertinent, l'architecte du patrimoine et chef du projet Unesco a démontré à l'assistance venue l'écouter au Club 44 que l'on peut porter haut et loin un projet tout en abordant sa mission avec un certain recul.

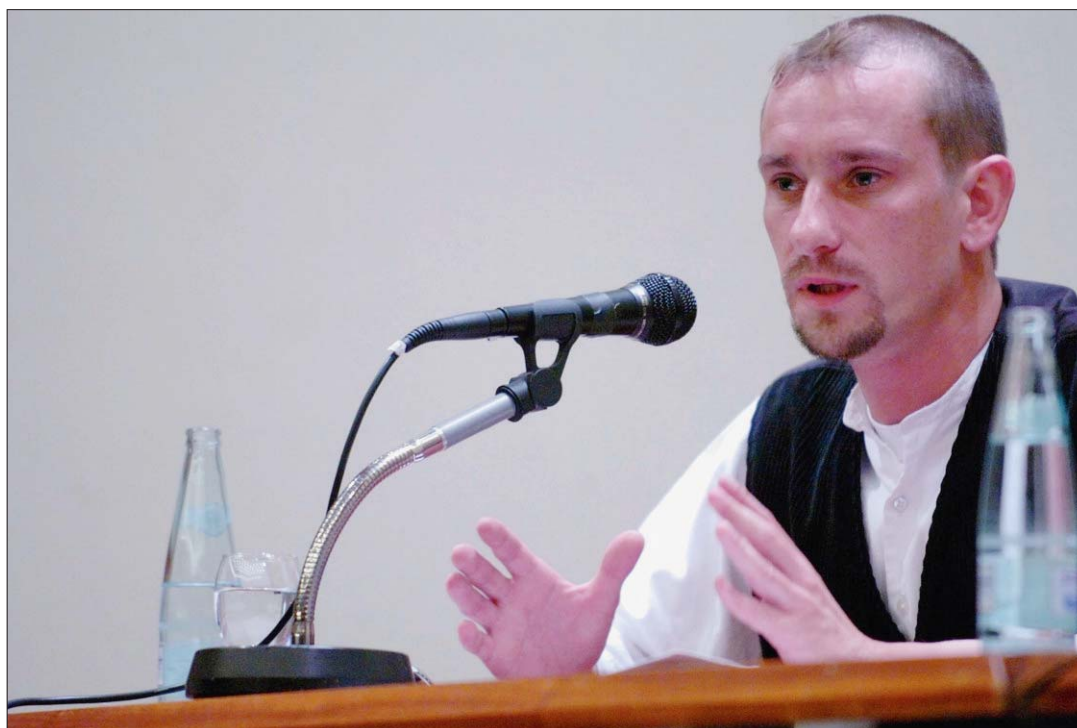
En hors-d'œuvre, l'orateur s'est d'abord appliqué à tordre le cou à la fameuse trilogie «géraniums, cars postaux et cartes postales», qui fleurissent habituellement sur les sites inscrits au patrimoine mondial, du Mont-Saint-Michel à la piazza del Duomo, à Pise, en passant par la vieille ville de Berne. Peu ou prou de géraniums à La

Chaux-de-Fonds et au Locle – faut-il s'en plaindre? –, qualifiées loin à la ronde, et à commencer par leurs habitants eux-mêmes, «de villes industrielles grises et oubliées».

Alors y a-t-il légitimement matière à inscrire leurs noms sur cette prestigieuse liste? «Avant 2000 (date de l'inscription des trois châteaux de Bellinzona), quiconque qui aurait, ne serait-ce que suggéré cette idée, serait passé pour un doux rêveur. D'ailleurs, personne n'a osé le faire.» Et pourtant. D'une banalité affligeante aux yeux des Montagnons, les deux villes n'en sont pas moins les témoins «incomparables» d'une histoire industrielle continue sur trois siècles. Des exemples rares voire exceptionnels.

«La Chaux-de-Fonds ne forme qu'une seule manufacture», disait Karl Marx, pour qui sait chercher dans ses notes. «On est dans une immense usine où non seulement les gens produisent mais vivent», confirme Jean-Daniel Jeanneret. Un patrimoine vivant, où «l'activité industrielle représente 15 à 20% du parc bâti considéré».

Lancée par Daniel Musy aux Rencontres de décembre en 2000, l'idée suit son chemin. En 2004, les villes du Haut grillent même la politesse au village de Gruyères sur la liste indicative de l'Unesco. Commence alors le long travail de constitution du



CANDIDATURE UNESCO Chef du projet Unesco, Jean-Daniel Jeanneret a rappelé mercredi qu'une inscription sur la prestigieuse liste ne relève pas de seuls critères esthétiques.

(ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER)

dossier de candidature, un pavé de 500 pages, qui sera déposé au siège de l'Unesco, à Paris, le 21 décembre prochain. La décision finale sera rendue, au plus tôt, au printemps 2009. En cas d'acceptation, on ne devrait pas voir fleurir les géraniums et les touristes. Restera simplement à graver dans les esprits – et idéalement sur la production des Montagnes – que nous vivons au cœur d'un site unique, berceau mondial de l'industrie horlogère. /SYB

«Avant 2000, quiconque qui aurait, ne serait-ce que suggéré cette idée, serait passé pour un doux rêveur. D'ailleurs, personne n'a osé le faire»

Jean-Daniel Jeanneret

Déclaration de soutien du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a signé une déclaration de soutien à la candidature «La Chaux-de-Fonds /Le Locle, Urbanisme horloger» à la liste du Patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco. Par ce biais, il souhaite réitérer à l'intention du comité du Patrimoine mondial et de l'Icomos (Conseil International des Monuments et des Sites) son ferme soutien à la candidature de ces deux villes neuchâteloises. Dans sa déclaration, le Conseil d'Etat note notamment que La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont des

«fondations urbaines qui matérialisent de manière exceptionnelle les préoccupations urbanistiques, techniques, économiques et sociales du 19e siècle» et qu'elles constituent ainsi «un jalon novateur dans l'élaboration des concepts de la ville moderne». Il ajoute que «ces villes abritent une production et une culture horlogères de réputation mondiale qui assurent la pérennité de leur tradition séculaire dans la mesure du temps aussi bien que de leur forme urbaine». /comm

LA CHAUX-DE-FONDS

Explosion et début d'incendie

Hier à 14h03, une explosion, suivie d'un début d'incendie, s'est produite à la station électrique moyenne tension, à la rue du Bois 14. Cinq hommes du SIS se sont rendus sur place avec le tonne-pompe, le véhicule de protection respiratoire et le véhicule poudre, mais l'extinction n'a pas nécessité de gros moyens. Il arrive que des explosions se produisent dans ces stations électriques, explique le capitaine Thierry König, pour des surtensions, ou autre. L'alimentation électrique des quartiers nord a été interrompue durant une trentaine de minutes, voire plus pour un nombre restreint de clients. La direction de SIM regrette ces désagréments et remercie les intéressés de leur compréhension. /cld

ACCIDENT MORTEL

Le chauffeur a été reconnu coupable

Le Tribunal de police de La Chaux-de-Fonds a rendu son verdict hier dans l'affaire du tragique accident qui avait causé la mort d'un client du centre commercial Carrefour en mai 2006. Le chauffeur d'un camion de livraison, d'origine suisse alémanique, avait percuté un réverbère en effectuant une marche arrière devant le restaurant Manora, près duquel la victime attendait le bus. En chutant, le réverbère avait heurté la tête du malheureux octogénaire, décédé des suites de sa blessure.

Prévenu d'homicide involontaire, le chauffeur avait assuré avoir pris toutes les précautions d'usage avant d'effectuer sa manœuvre, regrettant, par ailleurs, que le lieu de livraison ne soit pas plus adapté.

«Pour qu'il y ait homicide, il faut que le devoir de prudence ait été violé», a rappelé hier la présidente du tribunal, Valen-

tine Schaffter. Le code stipule que le conducteur ne reculera pas sans l'aide d'une tierce personne si sa visibilité n'est pas parfaite. Le chauffeur expérimenté est censé connaître les risques liés aux manœuvres. Ayant agi seul, «il est clair qu'il a violé les règles de prudence».

«Le reproche qui lui est fait n'est pas de ne pas avoir vu le candélabre, mais d'avoir mal estimé la distance, et d'avoir agi sans aide», a précisé le tribunal, en reconnaissant le prévenu coupable d'homicide involontaire par négligence.

Dans les faits, cependant, le tribunal a admis «qu'il n'est pas toujours évident de demander de l'aide. Les employés des magasins ne viennent jamais aider les chauffeurs dans leur manœuvre». D'autre part, «le prévenu ne parlant pas français, il s'agit là d'un obstacle supplémentaire». Enfin, il n'avait pas d'autre choix que li-



CENTRE CARREFOUR Le chauffeur du camion a été reconnu coupable d'homicide involontaire par négligence.

(ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER)

vrer à cet endroit, inconvénient majeur qui avait été signalé par le directeur du centre lui-même trois ans avant le drame. En conséquence, le tribunal a jugé que «la négligence ne pouvait pas être considérée comme grave».

Veuf, père de trois jeunes enfants, sans antécédents judiciaires et profondément affecté

par cet accident, le chauffeur, reconnu coupable, a été condamné à 45 jours-amende arrêtés à 20 fr., soit 900 fr., assortis à un sursis de deux ans. Il s'acquittera des frais de la cause, soit 4400 francs. Le chauffeur a en outre été condamné à verser une indemnité de dépens de 1000 fr. à la veuve du défunt. /syb

MONTAGNES

Le SIS intervient douze fois

Entre mercredi à 18 heures et hier à la même heure, le Service d'intervention et de secours des Montagnes neuchâteloises est intervenu à douze reprises. Mercredi, à La Chaux-de-Fonds (CdF), à 20h28, pour une alarme feu; au Locle, à 21h22, pour un malaise, avec transport à l'hôpital de CdF; à CdF, à 22h20, pour un malaise, avec transport à l'hôpital; à 22h22, pour un sauvetage; hier, au Locle, à 2h48, pour une chute; au Locle, à 4h52, pour une alarme feu; à 6h19, pour une chute, avec transport à l'hôpital; à CdF, à 9h57, pour un malaise, avec transport à l'hôpital; à 11h52, pour une chute, avec transport à l'hôpital; à 14h12, pour une alarme feu; à 16h51 et 17h51, pour des malaises. /comm